

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
Unité - Égalité - Paix

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



جمهورية جيبوتي  
وحدة - مساواة - سلام

وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني

## DIPLÔME DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle,  
Vu la loi n°96/AN/00 4ème L du 10 Août 2000 Portant Orientation du Système Éducatif Djiboutien  
Vu la loi n°151/AN/06 5ème L du 21 Juin 2006 modifiant la loi n°96/AN/00 4ème L du 10 Août 2000 ;  
Vu le Procès Verbal de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, établi le 25/06/2016  
Par le Président de Jury, Professeur à l'Université de Djibouti

CONFÈRE À MONSIEUR SAMATAR MOHAMED DJAMA  
NÉ LE 14/12/1996 À DJIBOUTI  
LE DIPLOME DU BACCALAURÉAT SECONDAIRE GÉNÉRAL  
SÉRIE Scientifique, SPÉCIALITÉ  
MENTION III

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

FAIT À DJIBOUTI, SOUS LE SCEAU DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
LE 17/07/2016

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE PRÉSIDENT DU JURY  
Dr. Youssouf Ali Robleh

SIGNATURE DU TITULAIRE

LE MINISTRE  
Moustapha Mohamed Mahamoud

N° 31954T